



PRESERVER LA BIODIVERSITE ET LES RESSOURCES NATURELLES

Eau

L'alimentation en eau potable n'apparaît pas comme un problème majeur pour la ville. L'approvisionnement est géré au niveau intercommunal, ce qui permet une mutualisation des coûts. Cette mutualisation, en revanche, n'incite pas toujours à se soucier du devenir de la ressource. Une meilleure connaissance de l'ensemble des consommations et des usages de l'eau sur le territoire est pourtant un préalable indispensable au ciblage des économies potentielles.

1. Eau potable

- Une gestion de l'eau potable, à l'échelle du Bassin parisien, qui satisfait aux besoins

La Ville, qui ne dispose pas de ressources économiquement exploitables sur son territoire, a confié la gestion du service d'alimentation en eau potable au Syndicat des eaux d'Île-de-France (Sedif). Elle bénéficie ainsi des infrastructures de cet important syndicat, ce qui lui permet de mutualiser les coûts et d'obtenir une bonne qualité de service et l'assurance d'un parfait respect des règles sanitaires.

Une gestion publique du service de l'eau, une exploitation privée

Le Sedif est un établissement public qui gère le service d'alimentation en eau potable pour 142 communes de la périphérie parisienne, et dont l'exploitation des installations est déléguée à l'entreprise Veolia Eau. En janvier 2011, le Sedif a décidé de reconduire ce délégataire pour une durée de douze ans.

Une qualité médiocre des eaux puisées requérant un dispositif de traitement de grande ampleur

L'eau potable distribuée à Saint-Brice-sous-Forêt provient de l'Oise, où elle est pompée au niveau de Méry-sur-Oise.

La qualité de l'eau du fleuve a globalement tendance à s'améliorer au cours de ces dernières années. Cependant, la concentration de certains polluants demeure importante, et le risque de contamination par les produits phytosanitaires persiste. La qualité fluctuante de l'eau de l'Oise implique d'importants dispositifs de traitement.

Le traitement de l'eau potable de Saint-Brice-sous-Forêt est assuré par l'usine de Méry-sur-Oise, laquelle fournit chaque jour 158 000 m³ d'eau à 800 000 habitants du nord de la banlieue parisienne.

Eau

Remarque : l'usine de production d'eau potable de Méry-sur-Oise est la première au monde à utiliser, à grande échelle, des membranes de nanofiltration pour traiter l'eau (l'eau est filtrée sous pression à travers des membranes 10 000 fois plus fines qu'un cheveu).

Pour l'usager, une qualité de l'eau conforme

Les installations du réseau d'alimentation de Saint-Brice-sous-Forêt peuvent être jugées tout à fait performantes. L'eau distribuée a été déclarée, par l'autorité sanitaire, conforme aux limites de qualité réglementaires pour l'ensemble des paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés en 2012.

L'eau distribuée à Saint-Brice est même de très bonne qualité bactériologique et contient de moins en moins de nitrates : 20 mg/L en moyenne quand la limite de qualité est de 50 mg/L. Elle est également conforme à la limite de qualité (0,10 µg/L) pour chaque pesticide analysé.

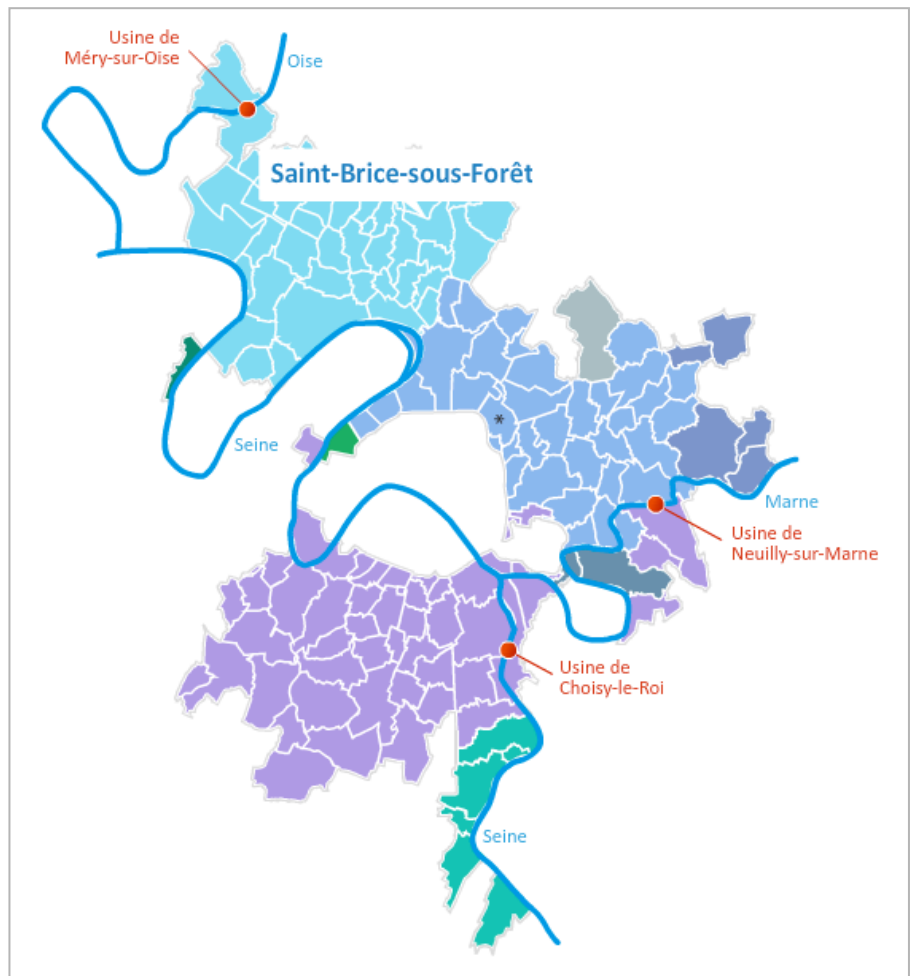
Un réseau Sedif globalement performant

En l'absence de données locales, le rendement du réseau de distribution du Sedif, qui permet de mesurer les volumes perdus par rapport à l'ensemble des volumes mis en distribution, s'élève, en 2009, à 88 %. On estime généralement que le rendement d'un réseau est bon au-delà des 80 %.

■ Une connaissance limitée des usages de la ressource

Le Sedif fixe les prix et choisit le délégataire : les marges de manœuvre de la Ville sont donc limitées. D'autre part, le fait que la ressource soit disponible à un prix mutualisé n'incite pas à approfondir la connaissance des consommations. Les gisements d'économies et les publics à cibler sont ainsi très peu identifiés.

L'origine de l'eau



Source : site Internet du Sedif

Eau

Un prix de l'eau potable mutualisé qui masque certaines des spécificités du territoire, et n'incite pas à la sobriété

Quelle que soit la distance d'acheminement de la ressource, le prix de l'eau, hors taxes et assainissement, est commun aux 142 communes du Sedif.

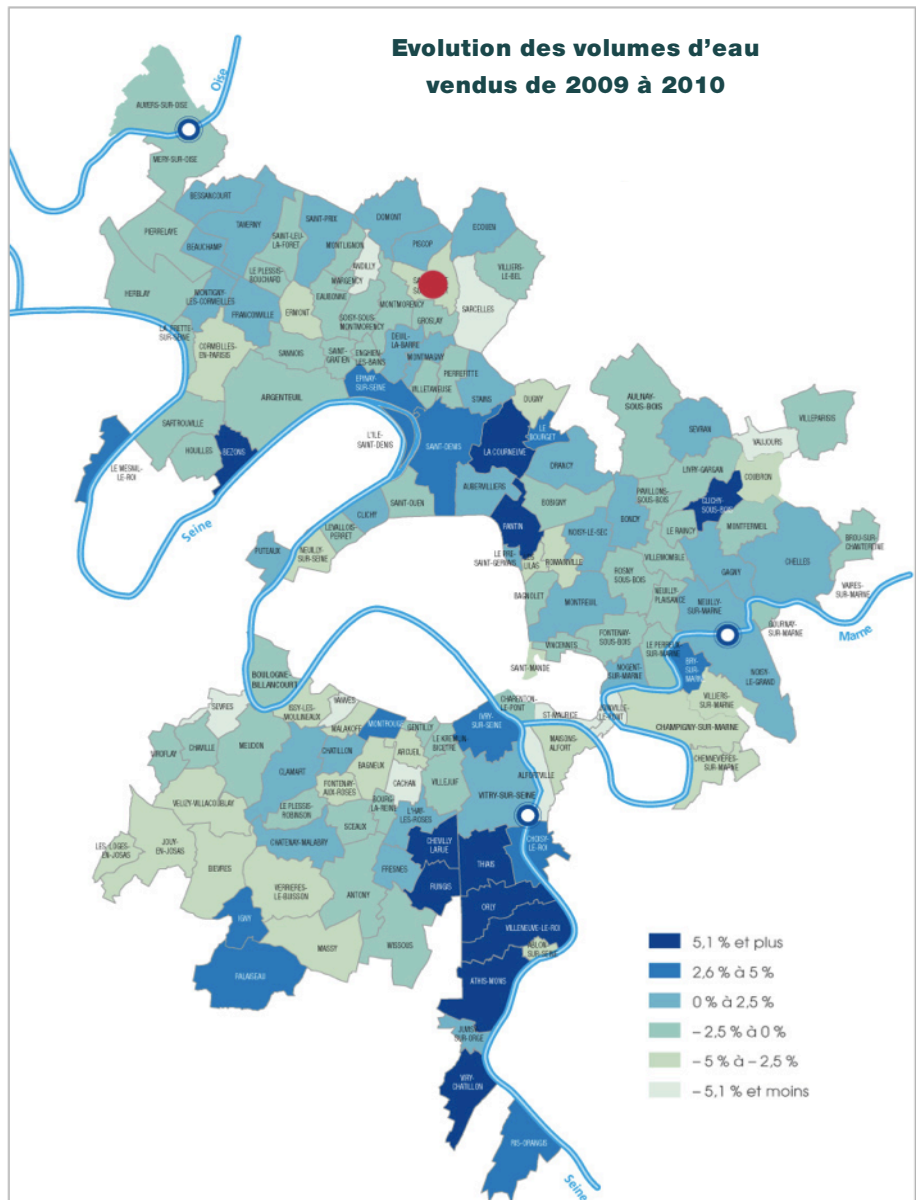
Le prix de l'eau applicable à Saint-Brice-sous-Forêt au 1er trimestre 2012 est de 3,8385 € TTC/m³, soit un prix légèrement supérieur à la moyenne de l'agence du bassin Seine-Normandie, qui est de 3,72 € sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³, toutes taxes et redevances comprises.

Toutefois, le prix de l'eau est comparable aux tarifs appliqués dans les communes voisines.

Remarque : les redevances et taxes varient d'une commune à l'autre en fonction des programmes d'investissement pour la dépollution et des contraintes de collecte et de traitement des eaux usées.

Une consommation en baisse, inférieure à la moyenne départementale

L'abonné saint-bricien (ménages et entreprises confondus) consomme un volume d'eau inférieur à la moyenne du département (230 m³ par abonnement et par an, contre 278 m³ par abonnement et par an). Les volumes consommés sont en baisse de 4,37 % depuis 2009 (voir carte ci-dessous). Si ce constat est positif au regard du développement durable, il est toutefois difficile de l'analyser plus finement, car les données du Sedif ne permettent pas de ventiler les volumes de consommations selon leur usage (professionnel ou privé).



Source : site Internet du Sedif

▪ Économiser la ressource : des pistes de réflexion

Le premier axe de réflexion de la Ville sur la thématique « eau » concerne le développement d'un suivi de l'ensemble des usages de l'eau sur le territoire et de ses propres consommations. Parallèlement, il est également possible de favoriser la récupération des eaux pluviales.

Un suivi des consommations de la Ville

Les bâtiments municipaux possèdent des équipements permettant de réduire la consommation en eau (robinets, chasses d'eau économes, etc.).

La collecte des eaux pluviales, un double enjeu : économique et écologique

À la suite de l'arrêté du 21 août 2008, l'eau de pluie collectée par les particuliers peut à présent être utilisée, sous réserve de l'installation des équipements de collecte (ce qui ouvre droit à un crédit d'impôt de 25 %).

Compte tenu des possibles transferts de pollution vers les zones humides sensibles du territoire, notamment par le ruissellement des eaux pluviales (voir pages suivantes), sensibiliser et inciter les particuliers et les bailleurs de la Ville à la mise en place de telles installations aurait donc un impact tant économique qu'écologique.

Enjeux

- La collecte des eaux pluviales pour les particuliers et la Ville ;

- La connaissance des volumes consommés par chaque installation communale afin d'identifier les potentiels gisements d'économies.

2. Milieux humides et assainissement

Les coteaux boisés de l'ouest de la commune abritent des zones humides sensibles qui peuvent présenter des enjeux de conservation ; et l'eau est une composante importante du territoire saint-bricien. Le transport des eaux usées domestiques et pluviales se doit donc de préserver ces espaces naturels, source de biodiversité et d'usages récréatifs. À ce titre, la Ville doit veiller au bon fonctionnement de son réseau d'assainissement, comme tenter de limiter, à la source, la quantité de ses rejets liquides vers les milieux naturels.

Eau

- L'eau sur le territoire : une présence localisée, des écoulements largement artificialisés

L'eau est une composante importante du paysage saint-bricien. Plusieurs fontaines se trouvent sur la commune, essentiellement dans la zone de la forêt, et trois ruisseaux coulent sur le territoire.

Les cours d'eau sur le territoire

Le ruisseau de la Marlière

Provenant des coteaux du Mont-de-Veine, ce ruisseau, situé au sud de la commune, est très difficile à percevoir : son lit est principalement artificiel.

Le ruisseau du Fond des Aulnes et le ru des Champs

Le ruisseau du Fond des Aulnes marque la limite nord de la commune, alors que le ru des Champs forme une limite naturelle entre l'urbanisation du quartier des Vergers et le paysage de vergers de la Plaine du Moulin et du Luat.

Les fontaines

De nombreuses fontaines sont présentes sur le territoire, notamment dans la forêt.

Une qualité des eaux à mieux cerner

En l'absence d'études spécifiques sur les rivières du territoire, il est assez difficile de déterminer la qualité de ces cours d'eau. Mais des études plus globales, analysant les eaux du Petit Rosne et de la Croult, montrent des traces importantes de pollutions.

- Un assainissement à accorder aux objectifs du Sdage

Les objectifs du schéma directeur d'aménagement et gestion des eaux (Sdage) du bassin Seine-Normandie, qui s'imposent à la Ville, commandent de préserver les zones humides. Cette action passe par un bon traitement des eaux usées du territoire.

Un traitement satisfaisant des eaux usées

Les effluents de la commune sont traités par la station d'épuration de Bonneuil-en-France, gérée par le SIAH (Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne). Celle-ci permet de traiter les effluents des 210 000 habitants des 35 communes du Syndicat.

La station de Bonneuil-en-France présente des rendements épuratoires satisfaisants :

- matières en suspension : 96 %,
- matières organiques : supérieurs à 94,6 %,
- matières azotées : 96 %,
- matières phosphorées : 80 %.

Eau

Un réseau bien connu

Selon le Syndicat, le réseau d'assainissement est de type « séparatif » : un point fort au regard du développement durable. Le volume des eaux usées à traiter est plus constant, ce qui facilite le fonctionnement de la station d'épuration ; les eaux pluviales peuvent donc être traitées séparément, donc plus efficacement.

Toutefois, en l'état actuel de nos connaissances, il ne nous a pas été possible de caractériser le traitement des eaux pluviales sur la commune et dans le syndicat, ni d'obtenir des informations sur le taux de fuite du réseau.

L'assainissement non collectif

L'utilisation de systèmes d'assainissement non collectifs (fosses septiques) sur le territoire est interdite. Pourtant, certains équipements sont présents sur la commune et leur nombre est mal connu. Même si ce nombre est peu important, la réglementation demande d'effectuer un recensement de ces équipements, afin de pouvoir informer les propriétaires de la nécessité de se raccorder au système collectif. Un service public d'assainissement non collectif (SPANC) pourrait ainsi être développé.

■ Une ressource à protéger pour réduire l'impact sur l'environnement

Même si les ressources en eau sont importantes en France et en Île-de-France, les économiser est un enjeu fort du développement durable : la production d'eau potable est énergivore et sa consommation est source de déchets (les boues de traitement).

La Ville n'a pas mené d'actions globales en matière de sensibilisation aux économies d'eau, mais elle souhaite favoriser la mise en place d'équipements de récupération de l'eau de pluie dans les nouvelles constructions. Cela constitue un point intéressant au regard du développement durable.

Enjeux

- Approfondir la connaissance des réseaux d'épuration ;

- Sensibiliser les habitants à limiter leur consommation en eau ;

- Valoriser l'eau sur le territoire ;